



Avec cette nouvelle plateforme, les personnes en situation de handicap disposent d'un outil plus performant pour trouver la bonne prestation. SACHA BITTEL/A

# Accès facilité aux institutions spécialisées

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

**HANDICAP** Un accès facilité à toute l'offre des institutions spécialisées! Avec le site [www.maplace.ch](http://www.maplace.ch), les Valaisans en situation de handicap, leurs familles et autres répondants légaux ont désormais à portée de clic toutes les informations utiles et actualisées visant à favoriser «leur autodétermination et leur liberté de choix».

Cette nouvelle plateforme a été développée par l'association zurichoise des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (INSOS Zurich). «En collaboration avec sept autres cantons, ce concept a été retravaillé et adapté pour répondre aux exigences d'une utilisation intercantonale», précise l'Etat du Valais dans un communiqué diffusé lundi. Avec un objectif: promouvoir l'autodétermination et la liberté de choix des personnes en situation de handicap en leur fournissant les informations nécessaires à l'exercice de leurs droits.

Par son accessibilité, cette plateforme digitale constitue un

moyen simple pour les personnes en situation de handicap de trouver une offre correspondant à leurs besoins et de choisir, dans un catalogue complet, les prestations dont elles souhaiteraient bénéficier. «Les places sont réparties par type de handicap (cognitif, psychique, physique, etc.) et selon le type de prestation (logement, centre de jour, atelier, soutien socio-éducatif à domicile et intégration professionnelle en entreprise).»

## Mise à jour régulière

Le type d'hébergement, le champ d'activité, leur localisation géographique, tout comme les places vacantes sont précisés de manière encore plus fine. «Afin de garantir son accessibilité et en complément du français et de l'allemand, le site est également disponible en langage simplifié ainsi qu'en langue des signes française et alémanique.» Les institutions spécialisées mettent régulièrement à jour les places

disponibles. Après l'acceptation par le Parlement cantonal de la nouvelle loi sur le droit et l'intégration des personnes en situation de handicap (LDIPH), ce nouvel outil renforce les conditions-cadres nécessaires à l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

## Large diversité de l'offre

«La participation du canton à cette plateforme met en lumière la diversité de l'offre de prestations sur le territoire valaisan», se réjouit Mathias Reynard, le chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Cet instrument s'ajoute aux prestations de soutien gratuites, offertes notamment par Emera Conseil social qui reste responsable de l'évaluation des demandes de placement et poursuit ses prestations d'accompagnement pour la coconstruction d'un projet de vie et la recherche de prestations adaptées.